Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE / REGLEMENT DE CONSULTATION

Numéro d'identification : 2025-036-SEF-MALRAUX-CLIM-ADM

A ☒ TRAVAUX	B ☐ FOURNITURES	C ☐ SERVICES	D ☐ MOE
CCAG concerné en vigueur	CCAG concerné en vigueur	CCAG concerné en vigueur	CCAG concerné en vigueur

L'avis implique : un marché public

Identification du pouvoir adjudicateur : Département des Alpes-Maritimes
Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département des Alpes-Maritimes.
Correspondant : M. le Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes, Direction Générale adjointe pour les Services techniques – Direction de la Construction de l'Immobilier et du Patrimoine – Service des Énergies et des Fluides - CADAM – 147 boulevard du Mercantour - Bâtiment Cheiron - Bureau 660- B.P. 3007 – 06201 Nice cedex 3 de 9h à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - téléphone. : 04.97.18.62.62 ou 04 97 18 62 81
Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) : https://www.marches-securises.fr/

Objet du marché : Rafraichissement des bureaux de l'administration au Collège MALRAUX
Lieu d'exécution et de livraison : collège Malraux Cagnes sur mer
Possibilité d'une visite sur place : la visite est conseillée. Contact : M SICARDI Christophe 06 50.86.99.97 ou SEF@departement06.fr ou secrétariat du service 04.97.18.62.81/62
Durée du marché ou délai d'exécution : 2 jours fixes (25 août 2025 au 26 août 2025), à compter de la notification du marché.
Type de procédure : Marché à procédure adaptée

Conditions d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger par voie électronique à l'adresse suivante : https://www.marches-securises.fr/

Contenu du dossier de consultation :
- le présent avis d'appel public à la concurrence valant Règlement de la Consultation,
- le Cahier des Clauses Particulières,
- la DPGF,
- l'engagement du soumissionnaire,
- le cadre de Mémoire Technique,
- les plans

Conditions de remise des offres :
Les candidats transmettent leur offre exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : https://www.marches-securises.fr/

Documents à produire :
- l'engagement du soumissionnaire
- la DPGF dûment remplie, datée et signée, **document contractuel obligatoire**
- le mémoire technique dûment rempli, **document contractuel obligatoire**
- Liste des principaux travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution, et s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Qualification professionnelle ou équivalents : **QUALIBAT 5231** Réalisation d'installation de pompe à chaleur ou groupe froid en habitat individuel, collectif ou tertiaire de surface de plancher inférieure à 1000 m2
- L'attestation de capacité des fluides frigorigènes.

Unité monétaire utilisée : l'euro
Langue utilisée : Français

Date limite de réception des offres : **mercredi 23 juillet 2025 à 15H30**

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

Critère de sélection des candidatures :
Capacité financière : pas de minimum exigé
Capacités techniques :
- Liste des qualifications professionnelles exigés ou équivalent : **QUALIBAT 5231** Réalisation d'installation de pompe à chaleur ou groupe froid en habitat individuel, collectif ou tertiaire de surface de plancher inférieure à 1000 m2
- L'attestation de capacité des fluides frigorigènes.

En application de l'article R.2144-2 du Code de la commande publique, l'acheteur public se réserve la possibilité de réclamer aux candidats dont les pièces ou informations relevant de la candidature, sont absentes ou incomplètes, de fournir les justificatifs manquants ou incomplets dans un délai approprié et identique pour tous, à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

Justificatifs candidature :
Le candidat doit fournir les documents suivants :
- Qualification professionnelle ou équivalents : **QUALIBAT 5231** Réalisation d'installation de pompe à chaleur ou groupe froid en habitat individuel, collectif ou tertiaire de surface de plancher inférieure à 1000 m2 ou équivalence attestée par la liste des principaux travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution, et s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- L'attestation de capacité des fluides frigorigènes.

Justificatifs offre :
- La Décomposition du prix global et forfaitaire dument remplie, datée et signée.
- le mémoire technique dûment rempli.
- Engagement du soumissionnaire, daté et signé.

Il est porté à la connaissance des candidats que le pouvoir adjudicateur contractualisera le(s) mémoire(s) technique(s) fournis à l'appui de l'offre.

En cas d'absence de l'un quelconque de ces justificatifs, l'offre sera déclarée irrégulière et rejetée. Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité de faire application des dispositions de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique.

Critères de jugement des offres :
1. le Prix (pondération :70 points)
2. la valeur technique (pondération : 30 points)

Le critère VALEUR TECHNIQUE de l'offre
Les éléments du mémoire technique qui servent au classement des offres en sous-critère de " valeur technique " sont :
- s/critère n°1 : (Noté sur 20 points) Les modalités d'exécution des travaux comprenant notamment :
- Les moyens humains et les moyens matériels spécifiques
- Les propositions pour conduire le chantier dans le respect du délai contractuel avec les engagements formalisés
- Les dispositions prises en matière de sécurité.
- s/critère n°2 : (Noté sur 10 points) Les dispositions envisagées pour les modalités particulières de traitement (recyclage, etc.) et les filières de valorisation ou d'élimination employées

La valeur technique de l'offre est valorisée sur 30 points. Elle est la somme des notes des sous-critères ci-dessus.
Ce critère valeur technique est jugé au vu du contenu mémoire technique remis par le candidat.
La note finale en valeur technique (VTO) est ensuite déterminée comme suit :
note VTO = 30 x (total des points du Mémoire technique du candidat / total des points du Mémoire Technique le mieux noté).
Les candidats n'ayant pas fourni de mémoire technique ne sont pas classés et leur offre déclarée irrégulière.

Le critère PRIX de l'offre
Le critère « Prix de l'Offre » est analysé à partir du montant de la DPGF.
Le classement est établi du moins disant au plus disant. Le moins disant se voit affecter le nombre maximal de points de 70. Les offres des autres candidats sont ensuite notées en fonction des écarts de prix constatés entre leurs offres et celle du moins disant.
Le mode de calcul appliqué est le suivant : Note Prix candidat A = (Prix de l'offre la moins-disante / Prix du candidat A) x 70.

Classement final des offres
La note finale des offres est calculée de la façon suivante : **Note finale des offres Note finale du candidat = Note globale « Prix » + Note globale « Valeur technique ».**
Le classement final des offres s'effectue selon l'ordre décroissant des notes.

Cautionnement et garanties exigés : sans objet
Modalité d'ouverture des offres : séance non publique
Autre information : Les candidats sont informés par courrier des résultats de cette consultation.

Négociation : Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation
Les conditions de négociation sont les suivantes.
Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Le nombre maximal de candidats admis à négocier au regard du classement selon les critères de jugement du règlement de consultation est de 3.
Il adressera ensuite un courrier de négociation aux candidats en indiquant les modalités et la date limite.
Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.
Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un classement.

Procédure de recours :
Tribunal administratif de Nice 18 Avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice Cedex 1
Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr. - Téléphone : 04.92.04.13.13
Référé contractuel dès la signature du contrat en application de l'article R 551-7 du code de justice administrative ou recours de plein contentieux 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Date d'envoi à la publication : 11 juillet 2025